

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 21/02/2024

Membres en exercice :
8

Présents : 7

Votants : 8

Secrétaire de séance:
Emilie MALEYSSON

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Emmanuel VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Représentés: Valentin BESNIER

Excusés:

Absents:

Objet: Convention Allocations de retour à l'emploi - CDG 07 - DE_2024_14

Madame le Maire rappelle que la commune avait souscrit à une convention avec le Centre de gestion 07 et le Centre de Gestion 03 pour le calcul de l'ARE.

Considérant les nouvelles conditions tarifaires suivantes :

Prestation	Tarif
Etude et simulation du droit à indemnisation chômage	60 €
Forfait création dossier avec droit ARE	145 €
Etude du droit en cas de reprise ou de réadmission chômage	75 €
Etude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite, étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	30 €
Conseil juridique	35 €
Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage	15 €

Il convient de signer une nouvelle convention. Celle-ci sera conclue pour une durée de deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Donne son autorisation Madame le Maire pour signer la nouvelle convention ainsi que tous les documents nécessaires

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 28/02/2024 007-210701470-20240227-DE_2024_14-DE

RF
PRIVAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2024
007-210701470-20240227-DE_2024_14-DE